



**Septième Conférence ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»**

**Astana (Kazakhstan)
21-23 septembre 2011**

Projet de déclaration ministérielle

«Économisez l'eau, passez au vert!»



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 septembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Astana, 21-23 septembre 2011

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption des textes issus de la Conférence

Projet de déclaration ministérielle: «Économisez l'eau, passez au vert!»

Établi par le Comité des politiques de l'environnement

1. Nous, ministres et chefs de délégation de 44 pays de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et représentants de la Commission européenne, nous sommes réunis à Astana du 21 au 23 septembre 2011 pour la septième Conférence ministérielle du processus «Un environnement pour l'Europe».

2. Nous confirmons notre ferme intention d'améliorer la protection de l'environnement et de promouvoir le développement durable dans la région de la CEE. Nous réaffirmons l'importance du processus «Un environnement pour l'Europe», unique instance paneuropéenne où, depuis vingt ans, les grands défis environnementaux peuvent être abordés et une vaste coopération horizontale en matière d'environnement favorisée entre les pays d'Europe, d'Amérique du Nord, du Caucase et d'Asie centrale, et pilier du développement durable dans la région de la CEE. Nous sommes résolu à réaliser les objectifs et les priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» arrêtés dans le plan de réforme du processus adopté par la CEE en 2009. Nous réaffirmons l'importance de la participation de la société civile, notamment des entreprises, des femmes, des organisations non gouvernementales et d'autres groupes intéressés, à la prise de décisions visant à améliorer la situation de l'environnement.

3. L'eau joue un rôle crucial dans le développement socioéconomique et la protection de l'environnement. La gestion et la qualité de l'eau se sont améliorées au cours des vingt dernières années dans de nombreuses sous-régions. Toutefois, il subsiste de nombreuses pressions, notamment celles qui sont liées aux polluants chimiques, et les avancées restent souvent modestes en ce qui concerne la salubrité de l'eau et l'efficacité de l'assainissement, en particulier dans les zones rurales d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. On observe dans de nombreux pays un déclin persistant des écosystèmes liés à l'eau et des services qu'ils fournissent, et les effets des changements climatiques sur les ressources en

eau sont déjà visibles. Il pourrait être nécessaire d'apporter des améliorations au cadre institutionnel en place pour la gestion de l'eau.

4. Nous encourageons les pays à améliorer leurs systèmes et politiques dans les domaines de l'eau et de l'environnement, et à mener une coopération intersectorielle, dans le cadre notamment des dialogues menés à l'échelle nationale sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Nous convenons d'appliquer les principes de la gestion intégrée des ressources en eau, d'adopter une approche écosystémique et d'intégrer les valeurs écosystémiques dans la comptabilité économique.

5. Nous invitons les pays à ratifier et à appliquer les accords multilatéraux relatifs à l'environnement pertinents, notamment la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la CEE et son Protocole sur l'eau et la santé. Nous soulignons le rôle que joue la CEE dans l'évaluation des obstacles à la ratification des accords de la CEE relatifs à l'environnement et dans l'assistance fournie aux pays pour les aider à ratifier et appliquer ces accords. Nous encourageons les pays riverains à conclure des accords sur les eaux transfrontières et à appliquer les accords existants, à renforcer les cadres institutionnels et à élaborer des stratégies portant notamment sur les questions d'environnement et de sécurité et sur l'adaptation de leur gestion de l'eau aux phénomènes extrêmes et aux changements climatiques.

6. Des ressources financières supplémentaires doivent être obtenues afin que tous les intervenants puissent investir dans l'amélioration du secteur de l'eau, notamment dans l'approvisionnement en eau, l'assainissement durable, des systèmes d'irrigation écologiquement rationnels plus efficaces et des améliorations technologiques. Nous soulignons la nécessité d'inclure les questions liées à l'eau et à l'environnement dans les plans nationaux de développement. Nous préconisons donc d'utiliser de manière plus systématique les instruments économiques, d'offrir des incitations pour optimiser l'utilisation de l'eau et d'engendrer des recettes pour financer les services liés à l'eau afin de fixer les prix de l'eau de manière à en amortir totalement le coût, tout en prenant des dispositions adéquates pour les groupes sociaux vulnérables. Nous encourageons les pays à renforcer la coordination entre les donateurs afin de concentrer les efforts communs en fonction des besoins.

7. Nous accueillons avec satisfaction la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE, réalisée sous les auspices de la Convention sur l'eau de la CEE. Nous invitons la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau à coopérer avec le processus continu d'évaluation de l'environnement et le système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) lors des prochaines évaluations.

8. Nous approuvons les Actions pour l'eau d'Astana et nous nous réjouissons des initiatives lancées par des pays et organisations intéressés durant notre Conférence en vue d'améliorer la gestion de l'eau et de renforcer la coopération transfrontière. Nous invitons les pays et autres intervenants à mettre en œuvre les Actions pour l'eau d'Astana et à faire le point des avancées au Comité des politiques de l'environnement.

9. Nous soulignons la nécessité d'intensifier les efforts, notamment par la coopération avec le secteur privé, en vue du passage à l'économie verte en favorisant le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement, notamment au moyen de l'internalisation des coûts externes, ainsi qu'en stimulant l'investissement vert dans divers secteurs économiques, en appliquant des combinaisons de mesures appropriées pour promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la recherche, l'innovation, l'éducation et la formation afin de garantir la mise en place d'une économie verte et compétitive. Le capital et les écosystèmes naturels sont des actifs économiques cruciaux.

Les subventions nuisibles à l'environnement constituent des obstacles au passage à l'économie verte et aux investissements dans des politiques de développement durable.

10. Nous reconnaissons que l'efficacité énergétique est l'un des moyens les plus efficaces sur le plan des coûts de faire face aux changements climatiques et d'opérer la transition vers une économie verte. Les investissements et les réformes politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique sont des moyens particulièrement efficaces d'opérer cette transition.

11. Nous décidons de jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte et d'apporter une contribution importante aux débats sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir à Rio de Janeiro du 4 au 6 juin 2012 (Rio+20). Nous invitons la CEE à contribuer, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres organisations internationales concernées, à l'élaboration des conclusions sur l'économie verte de la Conférence Rio+20.

12. La consommation et la production durables sont des éléments fondamentaux pour le passage à l'économie verte et nous convenons d'élaborer et mettre en œuvre un cadre décennal de programmes de production et de consommation durables.

13. En se fondant sur la réussite du Programme d'études de performance environnementale (EPE) de la CEE, nous invitons la CEE à mener à terme son troisième cycle d'EPE, qui pourrait notamment porter sur la gouvernance et le financement en matière d'environnement dans le contexte d'une économie verte, sur la coopération des pays avec la communauté internationale et sur la prise en compte de l'environnement dans des secteurs prioritaires.

14. Nous accueillons avec satisfaction le «rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe», coordonné et établi par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), en coopération avec les pays, les centres régionaux pour l'environnement (CRE), les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, la CEE et les organisations internationales. Cette évaluation met clairement en évidence les liens et les écarts entre les difficultés qui se présentent et les moyens dont on dispose pour les évaluer et y apporter des solutions. Afin de procéder à un examen continu de l'environnement paneuropéen, nous décidons d'établir une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et de développer le système de partage des informations sur l'environnement (SEIS) dans l'ensemble de la région. Ces mesures faciliteront la mise en œuvre de divers processus politiques, tels que les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment grâce au renforcement des capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est à observer et évaluer leur environnement. Nous invitons l'AEE et ses partenaires à élaborer un plan succinct concernant les moyens de mener ces activités et à le présenter au Comité des politiques de l'environnement.

15. Nous accueillons avec satisfaction les travaux accomplis par l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et invitons l'Organisation de coopération et de développement économiques à poursuivre ces travaux, notamment sur les thèmes de la Conférence en cours, en coopération avec les Centres régionaux pour l'environnement et d'autres partenaires.

16. Nous prenons acte du rôle des Centres régionaux pour l'environnement dans la communication et la mise en œuvre des initiatives et appelons à un renforcement de leurs contributions à la promotion de l'économie verte et d'une meilleure gouvernance environnementale aux niveaux local, national, sous-régional et régional.

17. Nous accueillons avec satisfaction et appuyons, selon qu'il convient, l'Initiative et le programme de partenariat pour une «passerelle verte», et encourageons leur développement. Nous invitons les gouvernements intéressés, les institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres parties prenantes à se joindre à ce programme pour promouvoir un avenir écologiquement viable, équitable et prospère dans les régions de l'Europe et de l'Asie et du Pacifique.

18. Nous invitons le Comité des politiques de l'environnement à organiser en 2013 un examen à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans l'application des textes issus des Conférences du processus «Un environnement pour l'Europe».

19. Nous invitons les gouvernements à présenter des offres pour accueillir la prochaine Conférence ministérielle du processus «Un environnement pour l'Europe» en vue de leur examen par le Comité des politiques de l'environnement.

20. Nous remercions vivement le Gouvernement du Kazakhstan d'avoir accueilli notre Conférence et tenons à lui exprimer, ainsi qu'au peuple kazakh, notre gratitude pour leur chaleureuse hospitalité.
